



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Plan d'action 2022 à l'égard des personnes handicapées et bilan 2021

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Adopté le 18 janvier 2023
Résolution no 2023-01-023

Table des matières

1. Introduction	3
2. Portrait de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	4
Une ville en constante expansion	4
Organisation municipale	5
3. Élaboration et mise en œuvre du plan d’action 2022	5
4. Obstacles et mesures planifiées pour l’année 2022	6
5. Bilan des mesures planifiées pour l’année 2021	10
6. Adoption et diffusion du plan d’action	13
7. Coordonnées pour joindre un représentant de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	13

1. Introduction

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes est considérée comme une personne handicapée. »

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

En vertu de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a formé en 2014 un comité consultatif afin d'entreprendre une démarche d'intervention visant à assurer l'intégration des personnes handicapées de son territoire. La Ville présente aujourd'hui son huitième bilan résumant les mesures prises en 2021 pour contrer les obstacles en matière d'accessibilité des personnes handicapées en plus d'un plan d'action pour l'année 2022.

Par l'entremise de son plan d'action, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite simplifier la gestion et la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées fréquentant son territoire. Ultiment, elle aspire à prévenir, réduire et éliminer les situations où des facteurs environnementaux ralentissent l'épanouissement social de ses citoyens. Pour ce faire, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac propose plusieurs stratégies visant notamment à faciliter et à adapter l'accessibilité aux bâtiments et aux services municipaux.

Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté le présent rapport le 18 janvier 2022.

2. Portrait de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est située dans la région des Basses-Laurentides en bordure du lac des Deux-Montagnes, entre les villes de Saint-Joseph-du-Lac et de Deux-Montagnes. Ses 8,62 km² de superficie sont traversés par la route 344 et longent l'autoroute 640. Son emplacement permet un accès rapide aux centres urbains de Laval et de Montréal via les autoroutes 13 et 15, toutes deux situées à moins d'une dizaine de kilomètres vers l'est.

Une ville en constante expansion

Fondée en 1960, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a officiellement reçu le statut de Ville en 1973. La vente de plusieurs terres agricoles, la proximité du lac des Deux-Montagnes et un taux de taxation des plus bas ont rapidement favorisé le développement résidentiel du territoire. En 2011, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac présentait d'ailleurs un bilan impressionnant en matière d'essor démographique avec une augmentation de la population de plus de 38 % en cinq ans.

Proposant à sa population une programmation d'activités et d'événements, plusieurs parcs et espaces verts, trois écoles primaires et une école secondaire et une bibliothèque municipale, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se fait un devoir de placer l'épanouissement de la famille au centre de ses priorités. C'est entre autres grâce à son environnement charmant et à la qualité des services qu'elle offre que de nombreuses jeunes familles ont choisi de s'installer à Sainte-Marthe-sur-le-Lac au cours des dernières années. La Ville est d'ailleurs fière d'afficher aujourd'hui une population totale de plus de 20 298 personnes.

Organisation municipale

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac emploie présentement 77 employés, dont 13 temporaires. Les employés travaillent principalement dans les bâtiments municipaux suivants : l'Hôtel de Ville, le centre communautaire incluant la bibliothèque municipale ainsi que le garage municipal. La Maison du citoyen accueille également des organismes reconnus par la Ville. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offre d'ailleurs régulièrement à plusieurs organismes à but non lucratif de profiter des installations municipales afin de poursuivre leurs activités bénévoles.

3. Élaboration et mise en œuvre du plan d'action 2022

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a choisi de confier le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan d'action aux membres de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire auxquels peuvent s'adjoindre des employés municipaux, des citoyens et des membres d'organismes communautaires pour des dossiers spécifiques tels que celui de l'accessibilité des services municipaux aux personnes handicapées.

En 2022, les membres de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire sont Alex Brisebois-Proulx, conseiller municipal et président de la Commission ainsi que les conseillères municipales Claire Wallot, Julie Pelletier et Priscilla Lamontagne. De plus, le maire, François Robillard est membre d'office de la Commission. La directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire participe également aux rencontres de cette Commission. Ces membres veillent à ce que tous les services municipaux contribuent à l'application des stratégies visant l'intégration des personnes handicapées sur le territoire marthelacquois.

Concrètement, l'ensemble des responsables des divers services municipaux sont parties prenantes dans l'élaboration et l'application de ce plan d'action et de façon plus spécifique, ils :

- S'assurent de penser et d'agir en fonction de l'intégration et de l'accessibilité des personnes handicapées dans la gestion des différents dossiers de leur département
- Collaborent à la production du plan d'action annuel en y identifiant et priorisant les obstacles et les solutions à apporter
- Analysent les actions et stratégies proposées l'année précédente et identifieront celles à reporter ou à modifier
- S'assurent de la mise en œuvre des actions déterminées selon l'échéancier choisi

4. Obstacles et mesures planifiées pour l'année 2022

	Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables	Échéances
1. Promotion					
1.1	Méconnaissance de la population à l'égard de la réalité quotidienne des personnes vivant en situation de handicap	Sensibiliser les citoyens aux personnes en situation de handicap et offrir des occasions de rencontres et de partage	Offrir des activités dans le cadre d'une journée ou semaine thématique (ex. : conférence, rencontre avec un artiste handicapé, atelier permettant de vivre un moment dans la peau d'une personne handicapée, etc.)	Loisirs Bibliothèque	2022
1.2	Les services destinés aux personnes handicapées sont peu diffusés	Promouvoir les services offerts aux personnes handicapées et qui sont disponibles dans la région	Bonifier la section vie communautaire et organismes du site Web de la Ville afin que l'on y retrouve plus simplement les ressources disponibles pour les citoyens vivant en situation de handicap	Loisirs Communications	2022
1.3	La Ville considère la Carte accompagnement loisir dans sa tarification de services, mais c'est méconnu de la population	Promouvoir la Carte accompagnement loisir auprès des citoyens marthelacquois	Afficher le logo de la Carte accompagnement loisir à l'entrée du centre communautaire et de la plage municipale. Diffuser les modalités concernant la Carte accompagnement loisir dans le bulletin municipal	Loisirs Communications	2022

	Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables	Échéances
2. Accessibilité aux services offerts					
2.1	Certains jeunes marthelacquois vivent avec des situations de handicap, ce qui freine leur participation au camp de jour municipal	Intégrer au camp de jour municipal le plus grand nombre des jeunes citoyens vivant en situation de handicap ou vivant avec des incapacités significatives	Maintenir, dans l'appel d'offres pour la gestion et l'animation du camp d'été, la mention des attentes de la ville à l'égard du programme d'accompagnement (ex. : avoir un code de vie distinct pour les enfants en accompagnement, formations exigées pour le personnel, etc.)	Loisirs	En continu
2.2	Certaines activités et animations diffusées à la bibliothèque présentent des obstacles à la participation des personnes handicapées	Favoriser des moments d'intégration à la bibliothèque	En partenariat avec l'ARLPHL, offrir une programmation et des activités inclusives à la bibliothèque municipale et adapter certaines activités déjà diffusées	Bibliothèque	2022
3. Accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi					
3.1	Les personnes handicapées ont difficilement accès à des offres de stages	Créer des opportunités de stages en milieu municipal à des personnes handicapées.	Analyser et offrir des opportunités de stage en milieu de travail au sein de certains services municipaux pour des personnes vivant en situation de handicap afin de leur permettre de développer des habiletés qui faciliteront leur intégration au marché de l'emploi.	Ressources humaines	En continu
3.2	Les emplois offerts par la Ville sont méconnus des organismes spécialisés en placement de main-d'œuvre vivant en situation de handicap	Promouvoir les offres d'emploi municipales auprès d'organismes spécialisés	Transmettre nos offres d'emploi à Intégration Travail Laurentides	Ressources humaines	En continu

4. Accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations					
4.1	Les aménagements de certains bâtiments municipaux ne respectent pas tous les principes d'accessibilité universelle	Assurer que l'accessibilité universelle soit respectée dans toutes les nouvelles infrastructures de la ville ou lors de travaux de réfection	Prévoir l'accessibilité universelle dans les plans de construction ou les plans d'aménagement	Services techniques Aménagement du territoire	En continu
4.2	Les parcs municipaux ne sont pas munis d'équipements permettant leur accessibilité à des citoyens vivant en situation de handicap	Favoriser l'accessibilité des parcs municipaux aux personnes handicapées	Lors de réfection ou mise à niveau de parc ou espace vert, intégrer des aménagements et des équipements permettant l'accessibilité universelle, tels que table adaptée, sentier défini et praticable, balançoire adaptée, etc.	Loisirs	En continu
5. Accessibilité à l'information et aux documents					
5.1	Certains documents et les formulaires produits par la Ville ne sont pas accessibles	Adapter certains documents municipaux pour en faciliter la lecture	Intégrer certains principes prévus dans le Guide « Communiquer pour tous, guide pour une information accessible » lors de la création de documents et formulaires destinés aux citoyens	Communications	2022
5.2	La Ville utilise des enregistrements vidéo ou des diffusions de captation en direct pour transmettre des informations aux citoyens, notamment les séances du conseil, des messages importants du maire, etc.	Rendre le visionnement des divers vidéos accessible pour tous les citoyens	Activer systématiquement la fonction sous-titrage lors de la diffusion des séances du conseil municipal ou la publication de vidéos d'information	Communications	2022

6. Adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile					
6.1	En cas de mesures d'urgence, les personnes handicapées n'ont pas de mesures adaptées.	Assurer un service adapté aux personnes en situation de handicap en cas de mesures d'urgence.	Prévoir un registre de citoyens handicapés. Faire la promotion du « Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes handicapées »	Direction générale Communication	2022
7. Approvisionnement en biens et en services accessibles					
7.1	La politique d'achat de la ville ne tient pas compte de l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées en vertu de l'article 61.3 de la Loi	Intégrer les principes d'approvisionnement accessibles aux personnes handicapées dans les procédures internes de la ville	Mettre à jour la politique d'approvisionnement responsable de la Ville en faisant référence à l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Informé le personnel des directions de tous les secteurs municipaux, par une note de service, que les processus d'achats doivent tenir compte de l'article 61.3 de la Loi en matière d'approvisionnements accessible.	Direction générale	2022
8. Adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées					
8.1	Certains événements extérieurs de la ville sont tenus dans des lieux parfois difficiles d'accès pour les personnes handicapées	Les événements organisés par la ville doivent être accessibles pour tous	Tenir les événements dans les parcs ou espaces qui respectent les principes d'accessibilité universelle	Loisirs	2022

9. Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires					
9.1	Méconnaissance de la Ville quant aux diverses conditions de handicap vécues sur son territoire	Cerner les types de handicaps vécus sur le territoire.	Consulter des citoyens vivant avec divers handicaps et les intégrer dans la démarche de rédaction des plans annuels à l'égard des personnes handicapées	Loisirs Communications	2022
9.2	Les élus et employés de différents services municipaux ne sont pas tous sensibilisés à la réalité des personnes handicapées	Les élus et employés de la ville sont mieux informés quant aux obstacles que rencontrent les citoyens handicapés	Proclamer la Journée internationale des personnes handicapées en séance du conseil municipal Offrir une formation aux élus et aux gestionnaires quant aux principes d'accessibilité universelle	Tous les services	2022

5. Bilan des mesures planifiées pour l'année 2021

	Obstacles	Objectifs	Mesures	État de réalisation	Suivis prévus
Service des loisirs, des arts et de la vie communautaire					
1	Méconnaissance de la population en situation de handicap	Sensibiliser les citoyens aux personnes en situation de handicap et offrir des occasions de rencontres et de partage.	Conjointement avec le Service de la bibliothèque, offrir des activités dans le cadre d'une journée ou semaine thématique (exemple : conférence, rencontre avec un artiste handicapé, atelier permettant de vivre un moment dans la peau d'une personne handicapée, etc.)	Non réalisée	Reportée en 2022
2	Intégration des jeunes au camp de jour	Assurer que le gestionnaire délégué du camp de jour offre programme d'accompagnement.	Dans l'appel d'offres pour la gestion et l'animation du camp d'été, indiquer les attentes de la ville en matière du programme d'accompagnement (exemple : avoir un code de vie distinct pour les enfants en accompagnement, formations exigées, etc.)	Réalisée	Mesure qui sera maintenue dans le prochain appel d'offres prévu en 2024.

	Obstacles	Objectifs	Mesures	État de réalisation	Suivis prévus
			Former un comité composé du gestionnaire de la ville et du responsable de l'accompagnement du gestionnaire délégué, ayant pour tâche d'établir l'accompagnement de l'enfant, le ratio et le jumelage.	Non réalisée	Reportée en 2022
3	Accessibilité	Assurer que l'accessibilité universelle soit respectée dans toutes les nouvelles constructions concernant les loisirs.	Faire des recommandations à la direction générale en matière d'accessibilité universelle.	Non réalisée	Aucun projet de nouvelle construction en 2021 – Reportée en 2022
4	Manque de places de stationnement	Améliorer la signalisation des places de stationnement pour handicapés.	Demander au comité de circulation d'analyser les possibilités d'ajouter et de préciser la signalisation des places de stationnement pour personnes handicapées (exemple : place pour chaise roulante seulement)	Réalisée	Marquage au sol et ajout d'enseignes pour les places de stationnement du centre communautaire et de l'hôtel de ville
5	Représentation	Mieux cerner les types de handicaps vécus sur le territoire.	Conjointement avec le Service des communications, mettre sur pied un comité de consultation composé de citoyens avec divers handicaps, qui émettra des recommandations au comité pour le plan d'action.	Non réalisée	Reportée en 2022
Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire					
6	Accessibilité	Favoriser l'accessibilité dans les infrastructures de la ville.	Ultimement, avoir un inspecteur pour repérer les endroits problématiques dans la ville au sein de l'équipe des travaux publics. D'ici la réalisation du point précédent, évaluer avec le Service de l'urbanisme s'il peut octroyer cette tâche à son inspecteur.	Non réalisée	Reportée en 2022

	Obstacles	Objectifs	Mesures	État de réalisation	Suivis prévus
7	Accessibilité	Assurer que l'accessibilité universelle soit respectée dans toutes les nouvelles infrastructures de la ville.	Prévoir l'accessibilité universelle dans les plans de construction.	Non réalisée	Aucun projet de nouvelle construction en 2021 – Reportée en 2022
Service des communications et des relations avec les citoyens					
8	Représentation	Mieux cerner les types de handicaps vécus sur le territoire.	Faire un appel auprès de la population pour mieux connaître nos citoyens en situation de handicap.	Non réalisée	Reportée en 2022
9	Méconnaissance des services pour les personnes en situation de handicap Méconnaissance de la population en situation de handicap.	Sensibiliser les personnes handicapées et la population.	Faire une page <i>Vie communautaire</i> dans le Vision sur le Lac, où les actions du plan d'action seront promues, où les bons coups seront soulignés. Utiliser davantage le tableau électronique pour faire des rappels aux citoyens. Diffuser des témoignages présentant une personne en situation de handicap et sa réalité.	Non réalisée	Reportée en 2022
Service de la bibliothèque					
10	Intégration	Favoriser des moments d'intégration dans le milieu des bibliothèques.	En partenariat avec l'ARLPHL, offrir une programmation, des activités et un aménagement inclusifs.	Partiellement réalisée	Les aménagements sont inclusifs. Programmation et activités doivent être développées, ce volet est donc reporté en 2022.

6. Adoption et diffusion du plan d'action

Le plan d'action à l'égard de l'intégration des personnes handicapées a été adopté le 18 janvier 2023 par le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Une copie de ce plan d'action sera déposée à la bibliothèque municipale, à l'Hôtel de Ville, au centre communautaire ainsi qu'au garage municipal pour consultation publique. De plus, il sera également disponible en format PDF sur le site Web de la Ville, soit le www.vsmsll.ca.

7. Coordonnées pour joindre un représentant de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Les commentaires ou les suggestions sur ce plan d'action ou les services offerts par l'organisation peuvent être adressés à :

Madame Stéphanie Croteau
Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
(Agit à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées)
99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
450 472-7310, poste 175 | s.croteau@vsmsll.ca

8. Résolution du conseil municipal



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 18 janvier 2023 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct, sous la présidence du maire François Robillard, à laquelle assistent la conseillère Priscilla Lamontagne, la conseillère Claire Wallot, la conseillère Line Surprenant, le conseiller Francis Limoges, le conseiller Marc-André Daoust, la conseillère Julie Pelletier, le conseiller Alex Brisebois-Proulx, le conseiller Loïc Boyer.

RÉSOLUTION No 2023-01-023

PLAN D'ACTION ANNUEL À L'ÉGARD DES PERSONNES
HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, une municipalité comptant plus de 15 000 habitants a l'obligation de produire, adopter et rendre public un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'action annuel doit démontrer le bilan des mesures planifiées pour l'année 2021 et présenter les mesures envisagées pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal est de réduire les obstacles en matière d'accessibilité des personnes handicapées sur le territoire marthelacquois ;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Julie Pelletier
et résolu unanimement*

Que le Conseil municipal adopte le Plan d'action 2022 à l'égard des personnes handicapées incluant le bilan des actions 2021, lequel sera déposé à l'Office des personnes handicapées du Québec et rendu public sur le site Web de la Ville et dans les divers édifices municipaux.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme, ce 19 janvier 2023

Marie-Josée Russo
Greffière